



Suite à Erreur adresse dossier jamais reçu, résiliation refusée

Par **judette**, le **23/04/2018** à **19:04**

Bonjour, rnrnJ'ai reçu le 4 avril une mise en demeure en Recommandé pour non paiement de cotisation pour une Mutuelle NEOLIANE.rnrnJ'ai découvert que j'aurais adhéré a cette Mutuelle par démarchage téléphonique le 18/09/2017. Je n'ai jamais reçu de courrier ni de lettre de relance. rnrnEn regardant de près le Recommandé, je m'aperçois qu'il y a eu une erreur dans l'adresse qui a été **réctifiée** par la Poste. J'habite dans l'Ain et dans l'adresse il y a AUTUN qui est en Saone et Loire. rnJe comprends donc pourquoi je n'ai pas reçu de courrier avant, la Poste a du retourner ou perdre les précédents courriers, (elle n'est pas censée rectifier les adresses), mais elle a fait des recherches pour rectifier l'adresse sur le Reommandé. rnrnJ'ai demandé l'annulation de ce contrat pour la raison que je n'ai jamais reçu le dossier mais **NEOLIANE** ne veut rien savoir prétextant que le délai de rétraction de 14 jours est dépassé. J'aimerais savoir comment j'aurais pu me retracter vu que je n'ai JAMAIS reçu le dossier. rnComment prouver que je n'ai jamais reçu, et qu'il y a eu erreur d'adressage, je n'ai que le Recommandé, avec AUTUN rayé par la POSTE ? rnrnMerci pour votre aide